


Renouvellement ou prise de licence : les pièces à fournir pour un dossier complet

1- Fiche d'inscription remplie lisiblement sur le formulaire papier ci-joint ou sur le formulaire via le lien :

 **Adresse mail fiable : obligatoire** car la licence et les infos du club sont envoyées par mail.
La licence vous est envoyée directement par la Fédération par le serveur « e-licence »

2- Pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou livret de famille obligatoire pour les nouveaux licenciés

3- Certificat médical

Pour un renouvellement vous pouvez

- Soit utiliser le certificat médical s'il est encore valable (durée de validité 3 ans) en répondant au questionnaire médical envoyé par la FFA courant juin ou sur votre espace adhérent sur le site de la FFA ou en format papier (à demander au secrétariat).
- Soit fournir un nouveau certificat daté de moins de 6 mois à la date au dépôt du dossier. Mention « absence de contre-indication à la pratique du sport OU de l'athlétisme en compétition »

Pour un nouveau licencié, fournir un certificat daté de moins de 6 mois à la date au dépôt du dossier. Mention « absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »

4- Cotisation 2023-2024

	Renouvellement licence des adhérents AUC 2022-2023	Nouveau licencié 2023-2024	Cautions compétition pour tous les licenciés (1)	Cautions badge pour les licenciés selon le créneau « entraîneur » (2)
Baby	180€	190€	-	-
Eveils à Minimes	185€	195€	30€	-
Cadets à Masters	190€	200€	30€	30€
Running (+18ans) sans compétition	60€	60€	-	-
Bénévole et encadrement	70€	70€	-	-
Trail	140€	150€	-	-

(1) Une caution de 30€ est demandée à l'inscription pour la participation aux compétitions. L'athlète est tenu à participer à au moins 3 compétitions en tant qu'athlète, bénévole ou juge « non qualifié » dans la saison pour que la caution ne soit pas encaissée.

(2) A partir de la catégorie Cadets selon le créneau « entraîneur » :

Chaque athlète aura un badge qui lui sera remis dès réception de son dossier d'inscription complet.

Une caution de 30€ est demandée en cas de perte ou de vol de badge le chèque sera encaissé.

Le badge pourra être désactivé pour les athlètes fraudeurs

Les chèques sont à établir à l'ordre de AUC Athlétisme, les chèques de cautions sont à faire séparément. Les cotisations sont payables en chèque, espèces ou carte bancaire

Les différentes réductions sur la licence : (toutes les réductions sont cumulables)

→ Réduction « famille » sur la licence accordée par le club :

- Une réduction de 10 € par adhérent sera accordée à partir de la deuxième personne d'une même famille (même domicile).

→ Pour les familles recevant l'Allocation de Rentrée Scolaire

- par Amiens Métropole

Remise de 30€ (ATTENTION Valable du 1^{er} septembre au 31 octobre uniquement) pour les enfants de 6 révolus à moins de 18 ans bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire et habitant Amiens Métropole seulement.

Dossier à constituer avec les pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou livret de famille de l'enfant concerné
- Justificatif de domicile (facture électricité par exemple)
- Attestation de la CAF du mois d'Août attestant l'allocation de rentrée scolaire pour l'enfant concerné.

- par le Gouvernement

Le Gouvernement octroie une aide de 50€ aux enfants bénéficiant de l'ARS. Vous avez dû recevoir un courrier du Ministère des Sports avec un Code. Ce courrier est précieux, gardez-le et donnez le code au moment de l'inscription. ATTENTION aide valable jusqu'au 31 décembre uniquement.

→ Pour Les Collégiens

Les jeunes **peuvent utiliser le chéquier collégien (30 €) du Pass Sport et Culture** édité par le Conseil de la Somme. Vous devez récupérer ce chéquier au niveau de votre établissement scolaire.

→ Pour les étudiants boursiers

Le Gouvernement octroie une aide de 50€ aux étudiants boursiers. Vous avez dû recevoir un courrier du Ministère des Sports avec un Code. Ce courrier est précieux gardez-le et donnez le code au moment de l'inscription.

Attention aide valable uniquement du 01 septembre au 31 décembre

→ Les coupons ANCV

Le club accepte les **coupons-sport ANCV et les chèques vacances** disponibles auprès de certains Comités d'Entreprise.

Les catégories et les entrainements pour 2023-2024

Baby athlé (U7 : nés en 2018-2019-2020)	Mercredi de 9h30 à 10h15	
Eveils athlé (U10 : nés 2015-2016-2017)	Mercredi de 10h15 à 11h15	Mercredi de 13h45 à 14h45
Poussins (U12 : nés en 2013-2014)	Mercredi de 11h15 à 12h15	Mercredi de 14h45 à 15h45
Benjamins (U14 : nés en 2011-2012)	Mercredi de 14h00 à 15h45	ET Samedi de 10h00 à 11h45
Minimes (U16 : nés en 2009-2010)	Mercredi de 16h00 à 17h45	ET Samedi de 10h00 à 11h45
Cadets (U18 : nés en 2007-2008)	En fonction de la discipline choisie, s'adresser au secrétariat 03 22 46 31 39 / auc.athletisme@wanadoo.fr Ou se reporter à l'onglet « entrainement » sur le site du club Amiensuc-athletisme.jimdo.com	
Juniors (U20 : nés en 2005-2006)		
Espoirs (U23 : nés en 2002 à 2004)		
Seniors (U35 : nés entre 1990 et 2001)		
Masters (nés en 1989 et avant)		

Les formations

Le club est toujours à la recherche de bénévoles, d'entraîneurs et de juges. La Fédération propose différentes formations via les comités départementaux et les ligues. Tout licencié peut en bénéficier.

Les formations de juges et dirigeants sont gratuites

Les formations d'entraîneurs sont payantes, voir avec le comité pour une éventuelle prise en charge.

✓ **Formation de juges** : (juger les compétitions)

4 niveaux : **jeune juge** (pour les benjamins et minimes), **assistant** (départemental), **juge** (régional), **chef juge** (fédéral)

5 disciplines : courses, sauts, lancers, chrono électrique, secrétariat (Logica, logiciel de gestion des compétitions)

✓ **Formation de dirigeants** : (savoir dynamiser et faire fonctionner le club)

3 niveaux : assistant- dirigeant- dirigeant expert

✓ **Formation entraîneurs** : (animer et entraîner)

2 filières : éducation athlétique (U7 à U16) et filière performance (à partir de U18)

3 niveaux pour les U7 à U16 : assistant – initiateur- éducateur

4 niveaux à partir des U18 : assistant- initiateur-entraîneur – entraîneur expert

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat pour plus d'informations.